



DES MESURES ACCESSIBLES ET À VENIR
POUR VOTRE ÉTABLISSEMENT

Projet OMéGA coconstruit par 40 partenaires



INTRODUCTION

D'ici 2050, 5 millions de Français seront âgés de plus de 85 ans et nécessiteront une prise en charge à domicile ou en établissement de santé. L'urgence de la situation fait du secteur du grand âge et de l'autonomie une priorité pour les pouvoirs publics, qui se doivent de répondre aux besoins croissant de la population d'une part, mais aussi aux importantes difficultés de recrutement et de fidélisation du personnel de santé d'autre part.

Ainsi, depuis 2019, plusieurs initiatives nationales se sont succédées pour identifier, alerter et proposer des réponses aux demandes des professionnels et du public (rapport Libault, rapport El Khomri, mission Laforcade, plan d'action national sur les métiers du grand âge et de l'autonomie diffusé le 30 janvier 2021).

Parallèlement à ces interventions nationales et en accord avec ces dernières, dès septembre 2019, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie a initié une démarche régionale visant à répondre au manque d'attractivité des professions de santé et aux forts besoins de recrutement émanant des établissements et services. Cette action s'articule avec les travaux notamment de Pôle Emploi et de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée sur les métiers en tension lancés l'été 2019 et dont fait partie le métier d'Aide-Soignant.

Aux côtés de l'ARS, des Conseils Départementaux et des Fédérations représentatives du secteur Grand Âge, les partenaires compétents investis dans ce plan d'action relèvent des champs complémentaires de :

- l'emploi (Pôle Emploi) ;
- la formation (Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, différents instituts de formation d'aides-soignants et d'infirmiers, les OPérateurs de Compétences (OPCO), l'ANFH (Organisme Paritaire Collecteur Agréé : OPCA)) ;
- l'enseignement (universités, CNAM-IPST) ;
- la sinistralité (CARSAT Midi-Pyrénées et CARSAT Languedoc-Roussillon) ;
- la qualité de vie au travail (Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail -ARACT) ;
- le Ministère du Travail (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités- DREETS, Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)).

Au total, 40 partenaires se sont réunis pour piloter, contribuer à construire et à mettre en œuvre, par grands objectifs, les mesures contenues dans le **projet OMéGA**.

Certaines de ces mesures sont immédiatement accessibles au sein des ESMS pour personnes âgées, d'autres sont en cours de déploiement.

UN PROJET OCCITANIE METIERS GRAND AGE “OMéGA” AMBITIEUX DECLINÉ EN 4 OBJECTIFS



**Faciliter les
recrutements
en EHPAD**

7

3



**Préserver les
personnels des
ESMS**

4

1



**Former les
personnels des
ESMS**

5

4



**Communiquer
pour attirer**

2

2

● Nombre de mesures déjà disponibles

● Nombre de mesures à venir





DES MESURES CONSTRUITES SELON 8 AXES

1. 

Faciliter les recrutements pour votre établissement

2. 

Développer la qualité de vie au travail (QVT) au sein de votre établissement

3. 

Maîtriser la sinistralité et les facteurs de pénibilité de votre personnel

4. 

Fidéliser vos équipes au sein de votre établissement

5. 

Outiller pour faire évoluer les métiers et les compétences de vos équipes

6. 

Promouvoir vos métiers et les formations et faciliter leur accès pour vos professionnels

7. 

S'armer d'outils pour mieux comprendre, adapter les mesures et les évaluer dans votre établissement

8. 

Participer à l'articulation des politiques régionales de promotion des métiers

Durant l'été et tout le long de l'année, Pôle Emploi reste à votre écoute pour vous aider à trouver du renfort

Pour toute recherche de renfort, nous vous conseillons de contacter votre équipe Pôle Emploi chargée des relations entreprises en vous rendant sur le site de web de Pôle Emploi [en cliquant ici](#), ou sollicitez votre agence locale via la liste disponible [ici](#) ou appelez le



En cas de besoin de renfort urgent dans le cadre la crise Covid et si vos recherches habituelles ont besoin d'être complétées, la plateforme « Renfort-RH » peut être utilisée

La plateforme renfort-rh est à utiliser uniquement en cas de crise et de besoins urgents, et dans le cas où votre agence Pôle Emploi n'aurait pas trouvé de solution.

Pour optimiser et accélérer vos recherches, vous pouvez alors vous rapprocher de votre délégation départementale ARS. Votre demande sera alors prise en charge par l'ARS et Pôle Emploi.

Comment en bénéficier ?

Rendez-vous sur le site de Pôle Emploi [en cliquant ici](#)

Accédez à la plateforme en cliquant sur le lien suivant : [renfort-fr](#)

Ça se passe dans votre région :
Une minute pour l'emploi



[Le secteur du grand âge - Une minute pour l'emploi](#)

Ils l'ont déjà fait :

« Ma conseillère référente entreprise de Pôle Emploi m'accompagne dans mes recherches de candidats en tenant à jour régulièrement les offres que je diffuse. Cette aide me permet d'avoir des offres qui correspondent à mes demandes »

-Ninou Chelala, directrice EHPAD public à Bessan (34)

1. Mobilisez l'immersion professionnelle

Dans le cadre des périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) développées par Pôle Emploi, un dispositif à destination des demandeurs d'emplois sur des métiers d'agents de soins ou d'aides-soignants en EHPAD est mis en place.

La PMSMP sécurise le parcours en permettant d'accueillir sur une période limitée un demandeur d'emploi ou toute personne en parcours d'insertion pour lui permettre de se confronter à une situation réelle de travail.

Comment en bénéficier ?

Accédez à la page dédiée et téléchargez la plaquette d'information [ici](#).

Des outils sont également à votre disposition pour accueillir en sécurité et fidéliser les personnes dans le cadre des PMSMP notamment l'outil TutoPrév' accueil Aide à la personne à domicile et en établissement en ligne sur le site de [l'INRS](#).



A qui cette mesure s'adressera-t-elle?
ESMS, Demandeurs d'emploi

Ils l'ont déjà fait :

« 72 % des demandeurs d'emploi ayant bénéficié d'une PMSMP ont accédé à l'emploi dans les douze mois qui suivent la fin du dispositif »

[Lien vers la publication](#)

2. Faites appel aux contrats aidés

Les contrats aidés vous permettent de bénéficier d'aides publiques à l'embauche, tout particulièrement si votre établissement se trouve en zone de revitalisation rurale ou dans un quartier prioritaire de la ville.

Vous pourrez également vous appuyer sur les aides à l'embauche du plan gouvernemental #1jeune1solution qui sont prolongées tout au long du premier trimestre 2021.

Comment en bénéficier ?

Consultez les démarches et les contacts dans votre département en [cliquant ici](#).



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)



A qui cette mesure s'adresse-t-elle?
ESMS

Ils l'ont déjà fait :

« Témoignages de M. Ledos et Mme Verrines respectivement - directeur et directrice adjointe de l'EHPAD « La Septfontoise » dans le Tarn et Garonne, Raphaël - nouvel embauché »

[Lien vers le témoignage](#)

3. Le « contrat recrutement » et le « contrat RH » pour vos besoins RH les plus complexes

- Le « contrat recrutement » vous permet de co-financer l'intervention d'un cabinet RH pour soutenir les recrutements de profils rares, experts, atypiques ou les plus pénuriques.
- Le « contrat RH » vous permet de faire appel à un cabinet RH afin de traiter les questions relatives à votre organisation et votre structuration RH. Ce dispositif vous permet aussi d'accompagner les équipes encadrantes vers de nouvelles pratiques ayant un impact sur la gouvernance et les recrutements.

Comment en bénéficier ?

- Contrat recrutement : Consultez les démarches sur le site du Conseil Régional en [cliquant ici](#), ainsi que le dossier de candidature à soumettre en [cliquant ici](#)
- Contrat RH : Consultez les démarches et l'offre complète sur le site du Conseil Régional [en cliquant ici](#)



A qui cette mesure s'adresse-t-elle? ESMS

Ils l'ont déjà fait :

« Faire appel à une Entreprise de conseil en ressources humaines nous semblait inéluctable, et nous permettait d'être plus efficaces. Nous pourrions ainsi avoir accès à des ressources dédiées, de prendre en compte des bonnes pratiques en matière de politique RH, et de pouvoir construire des grilles de salaires, et des fiches de poste attractives »

- Bonjour Services

4. Prestation Conseil RH pour les TPE-PME : Un accompagnement personnalisé

Ce dispositif créé par l'Etat vise à faciliter l'accès des TPE-PME à un appui-conseil sur le volet des ressources humaines. Il peut ainsi être mobilisé pour trouver les conseils nécessaires pour structurer les fonctions RH au sein de l'entreprise et pour mutualiser des compétences RH avec d'autres entreprises.

La prestation de conseil doit permettre :

- d'aider l'entreprise à repérer les axes d'amélioration de sa gestion des ressources humaines en lien avec sa stratégie et son développement économique,
- de construire des outils et un plan d'action partagé par les acteurs de l'entreprise (direction-salariés-représentants des salariés),
- d'accompagner la mise en œuvre des actions en rendant l'entreprise autonome en lui permettant l'appropriation des outils mis à sa disposition.

La DREETS Occitanie a également conventionné avec l'OPCO Santé pour déployer cette prestation en mobilisant un cofinancement systématique à hauteur de 50%.

Comment en bénéficier ?

Pour en savoir plus sur le dispositif d'accompagnement et les critères d'éligibilités cliquez [ici](#)

A qui cette mesure s'adresse-t-elle? ESMS



Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)



5. Accompagnez vos politiques RH et de Gestion Prévisionnelle des Métiers et des Compétences (GPMC)

La Gestion Prévisionnelle des Métiers et des Compétences (GPMC) est une démarche permanente qui permet d'anticiper l'évolution quantitative et qualitative des emplois à moyen terme, et en conséquence, d'orienter les politiques de formation, de recrutement, de mobilité et de reconversion/reclassement.

Pour vous accompagner dans vos démarches de GPMC, l'ANFH Occitanie vous propose un accompagnement individualisé, des formations et des outils.

Comment en bénéficier ?

Pour en savoir plus sur le dispositif d'accompagnement et de formation à la GPMC cliquez [ici](#)

Contactez vos interlocutrices ANFH Occitanie :

- Mme Anissa Boukhalfi en Midi Pyrénées : 05 61 14 78 64
- Mme Florence Bocquel en Languedoc Roussillon 04 67 04 35 13



Association nationale
pour la formation permanente
du personnel hospitalier

A qui cette mesure s'adresse-t-elle?

Etablissements relevant de la fonction publique hospitalière

Ça se passe dans votre région :

En cours, la démarche de cartographie régionale des métiers, des emplois et des compétences de la FPH qui permettra l'élaboration d'un plan d'action, d'accompagnement et de formation, décliné selon les besoins identifiés sur les différents territoires et dans votre secteur

([Lien](#))

6. Recrutez autrement : Focus sur la POE

La préparation opérationnelle à l'emploi (POE) est une action de formation pour un demandeur d'emploi pressenti au recrutement. Elle lui permet de valider son projet professionnel (métier/secteur) et d'acquérir les connaissances de base : soit pour exercer le métier d'ASH, soit pour se préparer à la sélection et à l'entrée en formation dans le cadre d'un contrat en alternance de 18 à 24 mois visant l'obtention d'un Diplôme d'Etat (DEAS ou DEAES).

Comment en bénéficier ?

Accédez aux informations utiles sur le site de l'OPCO Santé [en cliquant ici](#) ou téléchargez la fiche explicative [ici](#).

D'autres dispositifs tels que l'AFPR existent et visent le même objectif. Plus d'informations [ici](#)

A qui cette mesure s'adresse-t-elle?

ESMS, Demandeurs d'emploi

Ça se passe dans votre région :

Webinaire « La préparation opérationnelle à l'emploi (POE) : un parcours pour intégrer de futurs alternants aides-soignants

([Lien](#))

7. Recrutez des personnes nouvellement formées en Occitanie

1/ A l'issue de formations paramédicales et en travail social qui mènent aux diplômes d'Etat

La Région Occitanie autorise et agréée les instituts de formations, définit le nombre de places, et pour 3 formations paramédicales soumises à quota régional, répartit les places entre instituts. De par sa compétence, la Région finance les parcours de formation des apprenants en formation initiale et en formation continue des demandeurs d'emploi.

⇒ Une augmentation du nombre de diplômés est programmée en Occitanie ! Dans le cadre de l'accord de relance Etat-Région 2021- 2022, la Région Occitanie a décidé d'augmenter significativement à la rentrée de septembre 2021 les places dans les formations menant aux métiers du grand âge, notamment :

- + 16% en soins infirmiers, en formation initiale, soit près de 2500 entrées en formation en septembre 2021
- +35% de places en formations d'aide-soignant
- +20% de places en formation accompagnant éducatif et social.

2/ A l'issue de formations qui mènent à des qualifications reconnues pour les demandeurs d'emploi

Le Programme Régional de Formation (PRF) : 4800 places de formation sont financées chaque année par la Région pour des demandeurs d'emploi dans le secteur sanitaire et social, dont 3080 places sur des métiers de l'aide à la personne à domicile et en structure tels que assistant (e) de vie aux familles, assistant (e) de vie dépendance, agent d'accompagnement auprès des personnes dépendantes, auxiliaire en gérontologie... Les entrées et sorties de formation ont lieu tout au long de l'année et la Région peut vous mettre en relation avec un organisme de formation en fonction de votre besoin.

3/ En créant des formations « sur-mesure » pour répondre à votre besoin de recrutement, grâce au dispositif Innov'Emploi

Dans le cadre d'une démarche donnant/donnant, la Région peut également financer à 100% une action de formation sur-mesure, adaptée aux attentes de ou des entreprises qui font face à des difficultés de recrutement. En contrepartie, ces entreprises s'engagent, au terme de la formation, à recruter en emploi durable (CDD de plus de 6 mois ou CDI) les demandeurs d'emploi qui auront été formés. Le financement de la Région pourra couvrir 100% des frais pédagogiques, il sera versé sous forme de subvention à l'organisme de formation.

A qui cette mesure s'adresse-t-elle?
ESMS, Demandeurs d'emploi et formation initiale

Ils l'ont déjà fait :

« Dylan a suivi son parcours ADVF « Assistant de vie aux familles » à l'ADRAR de Montpellier du 9 juillet 2020 au 14 décembre 2020 et a obtenu son titre ADVF en date du 4 janvier 2021 à l'issue de sa formation »



Comment en bénéficier ?

Bénéficiez du « Programme de Formation Professionnelle » et du dispositif « INNOV'EMPLOI Recrutement »

- Pour plus d'informations sur le PRF [cliquez ici](#)
- Pour plus de renseignements ou déposer un projet dans le cadre d'INNOV'EMPLOI Recrutement [cliquez ici](#)

Faciliter les recrutements en EHPAD



1. Mise en place de plateformes « Cap sur les métiers de l'autonomie » en Occitanie

Début 2021, la CNSA a lancé un appel à candidature pour expérimenter sur 3 ans des plateformes départementales des métiers de l'autonomie. Il s'agit de réunir les acteurs territoriaux compétents sur le champ de l'emploi et de la formation pour faciliter les recrutements, améliorer l'accès aux formations, fidéliser les professionnels, fluidifier les parcours professionnels de l'autonomie.

En Occitanie, 6 candidatures recueillant le soutien notamment des Conseils départementaux, de l'ARS, de Pôle Emploi et des DREETS ont été déposées.



A qui cette mesure s'adressera-t-elle?
ESMS

Les prochaines étapes
Les résultats nationaux sont attendus cet été.

2. Anticiper les besoins en renforts estivaux

L'ARS a lancé dès le mois de mai une communication auprès des étudiants en médecine, d'IFSI et d'IFAS pour qu'ils s'orientent prioritairement vers une recherche d'emploi en ESMS PA pour l'été.



A qui cette mesure s'adressera-t-elle?
ESMS

Les prochaines étapes
Pour faciliter la mise en relation entre les ESMS et les étudiants, ces derniers pourront s'inscrire sur la plateforme [Renfort-RH](#)

3. Faciliter l'accès aux contrats d'apprentissage pour les établissements publics

Un partenariat ARS/ANFH Occitanie est en cours de finalisation pour vous accompagner dans le financement de formations d'apprentis avec pour objectif de renforcer l'attractivité des métiers de vos établissements.

Ce partenariat se concrétisera par la possibilité de financements sur fonds régionaux pour couvrir les frais pédagogiques et une partie des coûts liés aux contrats d'apprentissage restant à la charge de vos établissements (frais de déplacement ou de traitement).

Pour en savoir plus, rapprochez-vous de votre conseillère en gestion de fonds en délégation ANFH



A qui cette mesure s'adresse-t-elle?
Etablissements relevant la FPH

Les prochaines étapes
Dès la rentrée de janvier 2022

Le service civique* pour éveiller des vocations chez les jeunes

En 2021, le Service Civique connaîtra une nouvelle phase de développement en France et en Occitanie. Le programme fait partie des mesures phares du plan gouvernemental «#1jeuneIsolution» mis en œuvre depuis l'été 2020, pour accompagner les jeunes dans leurs parcours de vie, d'insertion et d'engagement, alors qu'ils sont particulièrement fragilisés par les impacts sociaux et économiques de la crise sanitaire COVID19.

Ainsi, les capacités d'engagement en Service Civique pour les jeunes d'Occitanie sont considérablement accrues. Ces accueils sont possibles au sein des associations, collectivités et autres structures éligibles, sous réserve de l'obtention d'autorisations d'accueil, dans le cadre d'agréments et d'avenants aux agréments.

Lancé en mars 2021, le projet "service civique - Solidarité Senior" porté par Malakoff-Humanis vient renforcer les capacités de développement du service civique en Occitanie

Comment en bénéficier ?

Consultez la liste des référents Service Civique dans votre région en [cliquant ici](#)

A qui cette mesure s'adresse-t-elle?

ESMS de statut public ou privé à but non lucratif, Seniors à domicile (prochainement)

Ils l'ont déjà fait :

Interview d'une volontaire en mission Solidarités



[Lien de la vidéo](#)



1. Utilisez les démarches QVT au sein de votre établissement

L'ARACT Occitanie vous accompagne pour conduire votre démarche « qualité de vie au travail » (QVT) : ces démarches innovantes se basent sur un dialogue social de qualité entre employeurs et personnels, et visent l'amélioration des situations réelles de travail, aussi bien du point de vue des personnels que des bénéficiaires (lien QVT/Qualité du Service et des soins).

A qui cette mesure s'adresse-t-elle?
ESMS

Comment en bénéficier ?

Contactez l'ARACT Occitanie -

- Siège de Toulouse : Françoise Verdier, Ligne directe : 05 62 73 74 14 / 06 15 55 12 56
- Site de Montpellier : Aurore Coibion, Ligne directe : 04 99 52 61 48 / 06 67 38 73 27
- Rendez vous sur le site Internet de l'ARACT Occitanie [en cliquant ici](#)



2. Appuyez la mise en place de vos politiques en matière de Qualité de Vie au Travail

L'ANFH Occitanie vous accompagne dans la réalisation et la conduite de vos politique QVT : prestations de diagnostics et conseil auprès de votre établissement pour la mise en place de plans d'actions, baromètre QVT, formations réglementaires (DUERP, PAPRIACT,...), mise à disposition de « serious game », animation d'un réseau régional de référents QVT,....

A qui cette mesure s'adresse-t-elle?
Etablissements relevant de la fonction publique hospitalière

Vous souhaitez intégrer de nouveaux modes managériaux et améliorer les dynamiques d'équipes de votre établissement ? L'ANFH Occitanie vous propose (encadrants, équipes médicales, paramédicales, administratives, techniques, logistiques) le projet I.CARE qui se décline en deux volets : l'Appreciative Inquiry (démarche appréciative) et le Co-développement professionnel.

Les prochaines étapes
Des offres d'accompagnement complémentaires à la mise en œuvre de politique de prévention et secondes parties de carrière

Comment en bénéficier ?

Pour en savoir plus sur le dispositif d'accompagnement et de formation à la QVT : cliquez [ici](#)

Pour en savoir plus sur le projet I-CARE : cliquez [ici](#)

Contactez vos interlocutrices ANFH Occitanie :

- Mme Anissa Boukhalfi en Midi Pyrénées : 05 61 14 78 64
- Mme Florence Bocquel en Languedoc Roussillon : 04 67 04 35 13





3. Pilotez et managez la prévention des risques professionnels

Les CARSAT Midi Pyrénées-Languedoc Roussillon vous accompagnent dans l'identification et la prévention des TMS et des RPS. Cet accompagnement se structure selon 3 volets :

- L'organisation de la prévention via le rôle du quartet « dirigeant – animateur prévention (AP-SMS) – formateur PRAP – acteur PRAP 2S »,
- Les aspects techniques développés par la recommandation R471 pour la prévention des TMS, et dans le document DU-RPS,
- Les aspects humains via par exemple des démarches de prévention soutenues par un programme de formation continue : l'approche consiste à faire évoluer les démarches PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) des établissements vers l'« Accompagnement à la Mobilité ».

Comment en bénéficier ?

Accédez à l'offre de service dédiée à la prévention en EHPAD de la CARSAT [en cliquant ici](#) et [ici](#).

A qui cette mesure s'adresse-t-elle?
ESMS

Ça se passe dans votre région

Webinaire du 19 octobre 2018



[Lien vers la vidéo](#)

Carsat Retraite & Santé au travail

4. Développez les compétences en prévention des acteurs du soin

La maîtrise de la sinistralité et des facteurs de pénibilité dans votre établissement passe par la poursuite de l'intégration des enseignements de prévention dans le cursus de formation initiale des professionnels et par la promotion des formations continues..

Comment en bénéficier ?

Consultez le site de la CARSAT pour davantage d'informations sur l'offre de formation en [cliquant ici](#), [ici](#) ou [ici](#).

Carsat Retraite & Santé au travail

A qui cette mesure s'adresse-t-elle?
ESMS

Ça se passe dans votre région

Webinaires Santé-
Sécurité

Santé-
Sécurité



[Lien vers la page dédiée](#)



Démarche QVT : sensibiliser, outiller, accompagner et former les ESMS

Dans le cadre de la stratégie nationale QVT en EMS élaborée en juin 2018, la DGCS et le réseau Anact-Aract* ont conduit une opération d'envergure, visant à accompagner 277 EMS, répartis dans 15 régions de France, dans la mise en place de leur première démarche QVT. Regroupés dans des ACIA (actions collectives innovantes et apprenantes), 6 à 8 établissements, chacun représenté par un trinôme Direction - Salariés/Agents - Représentants du personnel, conduisent pas à pas une démarche QVT adaptée à leur établissement, depuis la compréhension des enjeux QVT jusqu'à l'évaluation des actions conduites.

Suites à ces accompagnements, la DGCS et le réseau Anact-Aract ont élaboré un guide pratique, « Ma démarche QVT », qui s'appuie sur ces expériences de terrain. Le guide s'adresse à tout établissement EMS qui souhaite s'informer ou conduire une démarche QVT.

En complément de ce guide, l'ARS et l'Aract Occitanie ont réalisé un document de capitalisation régional qui présente le retour d'expériences des établissements impliqués dans les ACIA QVT de la région. Le document présente notamment les témoignages des EMS face à la période Covid-19 et ses conséquences. Ce document est disponible [ici](#)

Actuellement disponibles :

- Guide DGCS « Ma démarche QVT » consultable [ici](#)
- Le Mur numérique Qualité de Vie au Travail de l'URIOPSS Occitanie, consultable [ici](#)
- Replay du Webinaire du 17/06/2021, dans le cadre de la Semaine de la Qualité de Vie au Travail, pour présenter ces deux outils, consultable [ici](#).

Prochaines étapes :

- Diffusion du guide et du document de capitalisation régional en cours
- L'ARS et l'ARACT Occitanie souhaitent lancer dès cet été une action d'accompagnement de démarches QVT dans les EMS, basée sur l'utilisation du guide QVT DGCS. Dans cette action, les structures volontaires sont accompagnées dans la prise en main de ce guide par des binômes d'intervenants en charge de 6 à 10 structures par binôme

A qui cette mesure s'adressera-t-elle?
ESMS

Les prochaines étapes

Juillet 2021 : Appel à candidatures structures /Appel à proposition consultants

2022 : Déroulement de la démarche

*Anact : Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail

Aract : Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail





1. Les métiers et formations disponibles

Il vous est possible de prendre connaissance de l'ensemble des formations disponibles dans votre région en consultant la plaquette de formations sanitaires et sociale [disponible ici](#).

Une carte des formations est [disponible en ligne](#) pour trouver la formation la plus proche de votre EHPAD.

La Région, attentive à l'attractivité des métiers, a travaillé à la création d'une [vidéo promotionnelle](#) du métier d'Aide-soignant celle-ci a fait l'objet d'une campagne digitale.



A qui cette mesure s'adresse-t-elle?

Demandeurs d'emploi, formation initiale et personnels des ESMS

2. Retrouvez toutes les formations disponibles pour entrer dans les métiers du Grand Âge

Selon votre besoin :

- Rapprochez-vous de votre conseiller Pôle Emploi : Pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises et pour une meilleure adéquation des candidats aux postes proposés, Pôle Emploi peut mettre en œuvre [des actions de formation ou d'adaptation des demandeurs d'emploi avant l'embauche](#).
 - Consultez le site internet « [Me Former en Occitanie](#) » pour prendre connaissance des démarches à suivre selon les formations souhaitées.
 - Via sa politique en matière de formation et d'emploi, la Région Occitanie a notamment mis en place [l'expérimentation INNOV'EMPLOI](#) qui s'engage pour proposer, pour des métiers ciblés, des parcours de formation qualifiants adaptés dans leurs contenus aux nouveaux besoins en compétences et aux nouveaux métiers.
- Consultez tous les critères d'éligibilité ainsi que le dossier de candidature [en cliquant ici](#)

A qui cette mesure s'adresse-t-elle?

Nouveaux professionnels du secteur dont les demandeurs d'emploi



pôle emploi

3. Soutenez et accompagnez la professionnalisation et la qualification des personnels en poste

Vous pouvez également former les salariés de vos établissements :

- L'OPCO Santé met à votre disposition des dispositifs emploi-formation tels que la PRO-A dans le cadre du plan de relance permettant de financer les actions de formation ou de VAE des salariés en vue d'obtenir le diplôme DEAES ou DEAS.
- L'ANFH Occitanie met à disposition des agents des établissements adhérents des actions de formation régionales (AFR) qui répondent aux priorités régionales (développement de la qualification, accès à la formation, projets de développement ressources humaines...).

A qui cette mesure s'adresse-t-elle?

- ESMS
- Etablissements relevant de la fonction publique hospitalière

Comment en bénéficier ?

Selon votre besoin rapprochez-vous de :

- Votre conseiller emploi-formation OPCO Santé [ici](#).
Vous pouvez également accéder au [site de formation 100% en ligne](#) et aux [plateformes de ressources pédagogiques](#) de l'OPCO Santé
- Vos interlocutrices ANFH Occitanie :
 - Mme Anissa Boukhalfi en Midi Pyrénées : 05 61 14 78 64
 - Mme Florence Bocquel en Languedoc Roussillon : 04 67 04 35 13
- Vous pouvez également accéder à l'offre de formation régionale 2021 complète, disponible en ligne sur le site de l'ANFH Occitanie : [ici](#)





4. Bénéficiez d'un plan de développement de compétences adapté à votre établissement

Le Programme Objectifs Compétences est un programme régional visant à apporter aux bénéficiaires toutes les compétences nécessaires à leur pérennité et à leur développement.

Traduit en subventions, ce programme peut ainsi vous permettre de répondre :

- aux besoins de formation de vos salariés,
- aux besoins de prestations d'accompagnement (GPEC, conseil..) et d'ingénierie d'actions pour répondre à des problématiques rencontrées dans votre organisation.

Comment en bénéficier ?

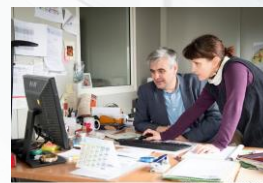
Rapprochez-vous de la Direction de l'Emploi et de la Formation de la Région Occitanie via l'adresse mail suivante : competences.RH@laregion.fr ou contactez directement votre OPCO Santé [ici](#).



A qui cette mesure s'adresse-t-elle? ESMS

Ça se passe dans votre région :

Pour optimiser les performances des entreprises d'Occitanie, la Région leur propose une offre de services « compétences et ressources humaines »



[\(Lien\)](#)

5. La VAE, de la reconnaissance des acquis de l'expérience vers la qualification

En permettant à chacun de faire reconnaître l'expérience acquise tout au long de sa vie, la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) offre la possibilité d'effectuer un retour sur son parcours et de reprendre en main son évolution professionnelle. Encourager vos salariés à se tourner vers une VAE, c'est également contribuer à la progression académique et professionnelle de toutes vos équipes.

Comment en bénéficier ?

Pour prendre connaissance des démarches et des critères d'éligibilité, consultez le site internet du Conseil Régional [en cliquant ici](#). Il vous est également possible de téléphoner au 0 800 00 73 73.

Pour l'ingénierie financière :

- Secteur privé : contactez votre OPCO Santé [ici](#)
- Secteur public : contactez l'ANFH Occitanie [ici](#)

N'hésitez pas également à contacter le conseiller en dispositifs individuels de votre délégation territoriale ANFH : [ici](#).



Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier

A qui cette mesure s'adresse-t-elle?

- Agents des établissements
- Agents de la Fonction Publique Hospitalière en position d'activité

Ils l'ont déjà fait :

Témoignage d'une aide-soignante à l'EHPAD La montagne situé à Châtillon sur Chalaronne (01) ayant réalisé une VAE



[Lien de la vidéo](#)



1. Soutenir les formations diplômantes d'AS dans le cadre de suites de parcours pour des bénéficiaires de la formation « 70h » des ASHQ

Un partenariat ARS/ANFH Occitanie a été récemment concrétisé afin de soutenir et sécuriser les suites des parcours des agents bénéficiaires de la formation de 70h vers la formation diplômante d'aide soignantes. Ce partenariat se concrétise, d'une part, par la possibilité d'un financement ANFH sur fonds régionaux de la formation des 70H dès lors que l'établissement s'engage à accompagner l'ASHQ bénéficiaire dans une entrée en étude promotionnelle d'aide-soignante d'ici un à deux ans. D'autre part, l'ARS et l'ANFH se mobilisent pour co-financer jusqu'à 100 parcours qualifiants « aides-soignants » pour des agents ASHQ ayant préalablement bénéficié de cette formation des 70h (entrées en formations AS de septembre 2021, janvier 2022, septembre 2022 et janvier 2023).



A qui cette mesure s'adresse-t-elle?

- ESMS : pour la formation 70h
- Etablissements relevant de la fonction publique hospitalière : pour les suites des parcours des agents bénéficiaires de la formation de 70h

Comment en bénéficier?

Rapprochez-vous de votre conseillère en gestion de fonds en délégation ANFH

2. Expérimenter la VAE collective

Avec l'appui de l'ARS et des fédérations, votre établissement pourra conduire un projet de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) collective pour répondre à ses besoins RH et soutenir ses employés.

Dans cette même logique, l'OPCO Santé mène une expérimentation sur une nouvelle prestation nommée ACCELEO, conçue pour aider les employeurs à répondre à leurs problématiques de Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP). Retrouvez toutes les explications sur cette solution inédite dans [l'article suivant](#).



A qui cette mesure s'adresse-t-elle?

ESMS

Les prochaines étapes

Des dispositifs expérimentés d'ici 2022

3. Connaître les facteurs de motivation des étudiants intégrant les formations du Grand Age

L'IFRASS Occitanie a lancé en 2019 une enquête auprès des étudiants visant à identifier les raisons les ayant incité à s'engager dans la formation et le cas échéant à ne pas la poursuivre, à s'orienter vers d'autres formations ou à quitter le métier après l'entrée sur le marché du travail.



A qui cette mesure s'adresse-t-elle?

ESMS

Les prochaines étapes

Mise en place d'un groupe de travail pour analyser les résultats de l'enquête lancée par l'IFRASS et identifier les leviers ainsi que les freins à la fidélisation des stagiaires



4. Accéder à la formation courte « Les fondamentaux à l'accompagnement des personnes âgées »

L'instruction interministérielle du 1^{er} avril 2021 vise l'accompagnement des employeurs pour recruter des demandeurs d'emplois ou des salariés en reconversion professionnelle en leur apportant les prérequis nécessaires pour travailler dans le secteur du grand âge. Elle préconise la mise en place des formations courtes sur les fondamentaux de l'accompagnement des personnes âgées dans les actes de la vie quotidienne.

Quelques exemples de formations déjà disponibles en Occitanie :

Depuis janvier 2021, l'EHPAD Saint-Jacques de Grenade sur Garonne a ouvert, avec l'appui de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie, **une nouvelle formation d' « Assistant aux soins et à l'hébergement en EHPAD »**.

L'établissement, Organisme de Formation habilité depuis 2016, a conçu son propre programme d'enseignement de 22 jours ou 144 heures (70 heures de formation théorique, 70 heures d'immersion professionnelle et 14 heures de suivi pédagogique collectif) (en cours de certification Qualiopi).

La formation, soutenue par l'AD-PA, est ouverte à tous les publics. Cette formation se présente comme une première marche vers le diplôme d'Aide-Soignant ou un autre métier du médico-social, soit une possibilité d'évolution dans la filière.

Plus d'informations [ici](#)

En 2019, en partenariat avec Pôle Emploi et le SYNERPA, le groupement d'établissements Greta (au travers du GIP FCIP) et l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale (IRFSS) de la Croix-Rouge ont créé et mis en œuvre une **formation d' « Accompagnant en gérontologie »**.

Cette formation vise à former un personnel compétent grâce à un premier bloc de connaissances pour exercer en toute sécurité en EHPAD et les services à domicile après 434 heures de formations (294 heures en centre et 140 heures en entreprise), soit 3 mois de cours théoriques et de stages pratiques.

Cette formation a obtenu la certification auprès de France Compétences. Elle est désormais inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) depuis le 20 avril dernier et dispensée dans plusieurs grandes villes de l'Occitanie.

Plus d'informations [ici](#)

A qui cette mesure s'adresse-t-elle ?

Demandeurs d'emploi et salariés en reconversion professionnelle



Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)



Comment en bénéficier ?

Retrouvez les détails de l'instruction en cliquant [ici](#)



1. Encouragez la promotion des métiers du grand âge et de l'autonomie

De nombreuses initiatives sont disponibles au sein de votre région pour faire connaître les métiers du secteur sanitaire et médico-social et attirer de nouvelles recrues dans votre établissement.

- Dans le cadre du dispositif #TousMobilisés, les agences Pôle emploi organisent toutes les semaines des actions (rencontres directes avec les employeurs qui recrutent, découverte des métiers, promotions des opportunités de formation et de mise à niveau sur les compétences recherchées pour ces métiers), fruit d'une collaboration renforcée avec ces partenaires.
- La Région organise également les salons du Travail Avenir Formation (TAF) dont le but est de pouvoir accéder à toutes les informations sur les aides, de découvrir les offres de formations et de trouver un emploi en rencontrant directement les entreprises qui recrutent.
- Afin de favoriser la découverte du monde économique et professionnel et d'aider à l'orientation scolaire et professionnelle, la Région déploie depuis 2019 un plan régional d'informations sur les métiers. Ces actions s'adressent aux demandeurs d'emplois, aux élèves scolarisés, étudiants, apprentis, parents d'élèves et équipes éducatives.
 - En direction des demandeurs d'emplois et des collégiens : 3 opérateurs ont été retenus en 2021 suite à l'appel à projets. Les métiers promus sont ceux de l'aide à la personne, d'aide-soignant, d'infirmier, de l'accompagnement médico-social, de l'animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents, de l'action sociale, de l'intervention socioéducative

Comment en bénéficier ?

- Consultez le site dédié du dispositif #TousMobilisés [en cliquant ici](#) pour connaître tous les événements à venir dans votre territoire ou contactez votre agence Pôle Emploi pour y participer.
- Pour connaître les actions de la Région, [cliquez ici](#) et consulter [les guides thématiques sur l'orientation](#)
- [Où retrouver vos salons TAF ?](#)
A noter : La FEHAP Occitanie participera au salon TAF du 22 et 23 septembre prochains à Montpellier pour promouvoir les métiers du Grand Âge notamment avec mise à disposition de vidéos de réalité virtuelle (mise en situation sur établissements FEHAP pour les métiers AS, IDE, cadre IDE, ASH et Kinésithérapeutes en EHPAD et en SSR). Ces actions sont également en cours avec les maisons de l'orientation de la Région. Elles sont mises en place en 2021/2022 dans le cadre de l'appel à projet lancé par la Région sur la promotion des métiers pour les publics en insertion.

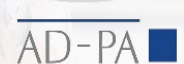
A qui cette mesure s'adresse-t-elle ?

ESMS, Demandeurs d'emploi

Ça se passe dans votre région :

L'Agence régionale de santé, la Région et Pôle emploi se mobilisent à pour aider les EHPAD à trouver des personnels au service des personnes âgées.

Consultez le communiqué de presse [ici](#)





2. Bénéficiez du réseau des Maisons de la Région et des Maisons de l'Orientation

La Région déploie sa politique d'accueil, d'information et de conseil des publics au plus près des territoires.

Avec l'ouverture des Maisons de l'Orientation et des Maisons de Ma Région, la Région Occitanie développe son réseau de proximité au service des publics. Ces lieux présents dans chaque département sont ouverts et gratuits pour tous les publics. Leur mission est d'accueillir, informer, conseiller les publics en matière d'orientation professionnelle et d'information sur les métiers

Comment en bénéficier ?

Accédez aux informations utiles sur les services de proximité de la région [en cliquant ici](#)



A qui cette mesure s'adresse-t-elle ?

ESMS, Demandeurs d'emploi, Elèves et communauté éducative

Ils l'ont déjà fait :

#LeSaviezVous : Les Maisons de ma Région en Occitanie



[Lien vers la vidéo](#)



1. Améliorer l'attractivité et promouvoir les métiers du grand âge et de l'autonomie

Changer l'image des métiers pour répondre aux besoins en recrutement des EHPAD est essentiel.

Le Plan d'action national pour les métiers du grand âge et de l'autonomie prévoit des mesures visant à mettre les jeunes au contact des métiers du secteur sanitaire et médico-social notamment en soutenant et en développant les stages précoces au cours de la scolarité dans les établissements et services du grand âge.



A qui cette mesure s'adressera-t-elle?
ESMS

Les prochaines étapes

Un dispositif prévu dans le cadre du plan d'action national dont la mise en œuvre est prévue courant 2021

2. Organiser une journée d'information « Le campus des métiers et des compétences du Grand Âge (CMC) »

Une journée de communication dédiée à la promotion des métiers du grand âge et de l'autonomie, dont les objectifs seront de :

- Mobiliser tous les partenaires
- Donner envie au public de travailler en EHPAD
- Faire connaître les types de postes vacants en établissement
- Promouvoir les parcours professionnels en établissement (évolution de carrière, formations disponibles)



A qui cette mesure s'adressera-t-elle?

ESMS, Demandeurs d'emploi, Jeunes en insertion professionnelle, Personnes en réinsertion professionnelle

Les prochaines étapes

Un dispositif prévu dans le cadre du plan d'action régional dont la mise en œuvre est prévue fin 2021-début 2022

UNE DÉMARCHE EN ÉVOLUTION PERMANENTE : FOCUS SUR LES MESURES “À VENIR” DU PLAN OMéGA

1. Faciliter les recrutements en EHPAD



- Mise en place de plateformes « Cap sur les métiers de l'autonomie » en Occitanie
- Anticiper les besoins en renforts estivaux
- Faciliter l'accès aux contrats d'apprentissage pour les établissements publics

2. Préserver les personnels des ESMS



- Démarche QVT : sensibiliser, outiller, accompagner et former les ESMS

3. Former les personnels des ESMS



- Soutenir les formations diplômantes d'AS dans le cadre de suites de parcours pour des bénéficiaires de la formation « 70h » des ASHQ
- Expérimenter la VAE collective
- Connaître les facteurs de motivation des étudiants intégrant les formations du Grand Age et en tirer les leçons

4. Communiquer pour attirer



- Améliorer l'attractivité et promouvoir les métiers du grand âge et de l'autonomie
- Organiser une journée d'information : « Le campus des métiers et des compétences du Grand Age (CMC) »



DES MESURES ACCESSIBLES ET À VENIR POUR VOTRE ÉTABLISSEMENT

